



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, tenue le **lundi 2 mars 2020** à 19h30, dans la salle Joseph-Pelletier de l'édifice municipal, au 150 rue Saint-Joseph.

Sont présents : MM André Chouinard, maire
Jean-Marc Michaud, conseiller 2
Sébastien Santerre, conseiller 4
Daniel Caron, conseiller 6

Les postes de conseillers 1, 3 et 5 sont vacants.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire André Chouinard.

Michel Barrière, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par le maire.

RÉSOLUTION N° 2020-03-045

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-03-046

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-03-047

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu que les comptes totalisant 149 266,89 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 03-2020 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait lecture d'un résumé de la correspondance.

RÉSOLUTION N° 2020-03-048

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 377 – RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'adopter le règlement n° 377 ayant pour objet d'amender le règlement n° 327 pour encadrer l'usage du cannabis sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-03-049

OCTROI DE TROIS CONTRATS POUR L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR UNE PATINOIRE COUVERTE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) firmes d'architecte;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule proposition de la part du Groupe Architecture MB inc;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Architecture MB inc. s'est associé avec deux (2) autres firmes pour couvrir certains aspects techniques;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une subvention du Fonds de développement du territoire de 3 440,82 \$ pour la réalisation de ce projet;

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'octroyer :

- à la firme Groupe Architecture MB inc. un contrat pour la réalisation de l'étude préliminaire – volet architecture au montant de 3 524 \$ plus les taxes;
- à la firme Innovation Amerik un contrat pour la réalisation de l'étude préliminaire – volet structure au montant de 3 200 \$ plus les taxes;
- à la firme R+O Énergie un contrat pour la réalisation de l'étude préliminaire – volet électricité au montant de 1 750 \$ plus les taxes.

Le financement du projet provient de :

- Fonds de développement du territoire : 3 440,82 \$
- Budget d'immobilisation 2020 : 5 033,18 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-03-050

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN DÉPÔT À NEIGE

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu que tout employé de la firme Activa Environnement inc. soit autorisé, au nom de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet d'aménagement d'un site d'élimination des neiges usées situé sur le lot 15A ptie à Saint-Michel-du-Squatec. Les frais de la demande sont de 1 384 \$.

Adoptée à la majorité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-03-051

DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu que Michel Barrière, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé au nom de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec à signer tout document nécessaire au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-03-052

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ABAT- POUSSIÈRE

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'accepter la proposition de Les Aménagements Lamontagne de Rimouski pour l'approvisionnement et l'épandage d'environ 70 000 litres d'abat-poussière – chlorure de calcium liquide 35 % pour un montant de 23 310 \$. Le prix proposé au litre est de 0,333 \$. Il est de plus résolu que l'épandage soit fait deux fois durant l'été, une fois à la longueur des rangs en juin et une autre fois en août seulement pour les secteurs habités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-03-053

ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LA SÉCURITÉ INCENDIE

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'acheter un appareil respiratoire (APRIA) et deux équipements de combat complet (BUNKER) pour le service d'incendie pour un montant de 14 000 \$ plus taxes. Les crédits proviennent du budget d'immobilisation de l'exercice 2020 pour 10 000 \$ et le solde (4 000 \$) du budget annuel d'équipement du service d'incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-03-054

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PELOUSES ET LE BALAYAGE DES TROTTOIRS

Il est proposé par Daniel Caron que la municipalité retienne les services de M. Alain Lepage pour l'entretien des terrains municipaux et le balayage des trottoirs au taux horaire de 20 \$. M. Lepage fournit ses propres équipements et assume les frais d'opération et de déplacement. Le budget total est estimé à environ 2 700 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-03-055

ENTENTE INTERMUNICIPALE – COORDONNATEUR (TRICE) DES LOISIRS

ATTENDU QU'en vertu des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

ATTENDU QUE le projet de redynamisation en loisir intermunicipal, auquel participeront les municipalités de Biencourt, Lac-des-Aigles et de Squatec permettra d'augmenter l'offre de loisir pour nos citoyens;

ATTENDU que ces mêmes municipalités connaissent des difficultés sur le plan de la rétention du personnel;

ATTENDU QUE les municipalités de Biencourt, Lac-des-Aigles et de Squatec désirent partager une ressource commune en loisir municipal en offrant un poste à 32 heures semaine;

ATTENDU QUE les parties jugent qu'elle leur est mutuellement profitable de conclure la présente entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Caron que la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec approuve l'entente intermunicipale pour le partage d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice en loisir et désigne le maire, André Chouinard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Michel Barrière comme signataires de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-03-056

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2019 DE LA RIDT

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'adopter les états financiers de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT) déposés séance tenante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-03-057

EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR-MANŒUVRE

ATTENDU QU'un poste d'opérateur-manœuvre est vacant à la suite du départ pour maladie d'un employé de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité doit réaliser plusieurs travaux de voirie durant l'été 2020 et que l'équipe des travaux publics devra être augmentée pour faire face à la charge de travail;

ATTENDU QUE les travaux de voirie, planifiés au Programme triennal d'immobilisation (PTI), seront financés par des subventions et des redevances;

ATTENDU QUE la municipalité est affectée par la pénurie de main-d'œuvre et qu'elle souhaite attirer et retenir de nouveaux employés;

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'autoriser la création d'un poste temporaire d'opérateur-manœuvre à temps plein et de nommer Maxime Viel comme titulaire du poste à l'échelon 3. Le nouveau poste est autorisé pour l'exercice 2020 et sera aboli si un des postes réguliers devient vacant d'ici là.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-03-058

CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE MARCO LORD

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, le conseil municipal offre ses condoléances à Marco Lord et à sa famille pour le décès de son frère, monsieur André Lord. Il est aussi résolu de faire un don de 50,00 \$ à l'Association du cancer de l'Est du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-03-059

APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ DE M. JEANNOT GAGNON POUR SES LOTS 9-P ET 10 SITUÉS AUX RANG 1 ET 2 OUEST

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT les critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi dont la municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu, des activités agricoles, de la disponibilité d'autres emplacements;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ne sera pas affecté pas l'aliénation;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture ne seront pas compromises par l'aliénation;

CONSIDÉRANT QU' il n'y aura aucun effet négatif d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE cette aliénation n'aura aucun effet sur l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas affectée par l'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation pourra permettre la constitution d'une propriété foncière dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

Pour ses raisons, il est proposé par Jean-Marc Michaud et résolu que la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec appuie la demande d'autorisation pour aliénation de M. Gagnon.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-03-060

COMMANDITE AU COMITÉ JEUNESSE DE LA VALLÉE-DES-LACS

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'accorder une commandite de 150,00 \$ au comité jeunesse pour l'organisation de l'activité « *Moi je désactive nos écrans et j'active mes parents* » qui se tiendra au Mont Biencourt le 14 mars 2020. Le comité organisera alors une soirée de glissade en famille.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-03-061

ACHAT DE LIVRES POUR LA PROMOTION DE LA LECTURE

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'accorder un budget supplémentaire de 200 \$ à la bibliothèque municipale pour l'achat de livres dans le cadre du projet de promotion de la lecture chez les enfants de 0 à 12 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-03-062

COMMANDITE AUX CUISINES COLLECTIVES DU HAUT-PAYS

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'accorder une commandite de 50,00 \$ aux cuisines collectives du Haut-Pays pour l'organisation d'un dîner « *Contribution volontaire* » qui aura lieu le 19 mars 2020 à La Trinité des Monts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

TAUX D'OCCUPATION DES CHALETS AU CAMPING – FÉVRIER 2020

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait état des réservations des chalets au camping pour le mois de février 2020. Il y a eu 35 nuitées.

Je, Michel Barrière, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directeur général et secrétaire-trésorier

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 21h20.

En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal à l'exception des résolutions sur lesquelles le maire a exercé son droit de veto en vertu de la disposition prévue au paragraphe 3 de l'article 142 du Code municipal du Québec.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier